

Fort de Chaudanne - Remise en état - Participation de l'Association Alternative Chantiers

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années maintenant, l'Association Alternative Chantiers travaille à la remise en état progressive du Fort de Chaudanne dans le cadre de chantiers d'insertion.

La mission qui lui est confiée cette année est de :

- poser des châssis sur les fenêtres du premier niveau,
- assurer la mise en peinture des fenêtres ainsi que des barreaux,
- déplacer un évier,
- réaliser un escalier, type échelle de meunier pour assurer une deuxième liaison entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Le coût de cette opération s'élève à 60 200 F et se ventile comme suit :

- | | |
|----------------------------|----------|
| - encadrement du personnel | 34 650 F |
| - fournitures | 25 550 F |

Il est précisé que les fournitures seront mises à disposition par les services municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser cette opération,
- d'attribuer à l'Association Alternative Chantiers une subvention de 34 650 F destinée à financer les frais pédagogiques et d'encadrement des personnes en insertion, la dépense étant prélevée sur le chapitre 92.241. 41070 / article 65748,
- de transférer sur le chapitre 92.022 - 33000 article 60.223, la somme de 25 550 F à prélever sur le chapitre 92.241.41070 / article 65748,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Alternative Chantiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 juillet 1997.